

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

Giratoire du Brizet

RC 79-B-P (Route d'Yverdon à Echandens)

Afin de permettre la pose du revêtement bitumineux définitif du giratoire du Brizet sur RC 79-B-P Bussigny – Echandens (carrefour route d'Yverdon – route de Chocolatière), le tronçon situé entre le Giratoire du Pont à Brizet (Pont sur la Venoge) et du giratoire d'Echandens (carrefour route de Lonay – route de la Gare) sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) selon les étapes suivantes :

Etape 1 : le dimanche 6 août 2017 de 06h00 à 18h00

**Etape 2 : du samedi 12 août 2017 dès 18h00
au lundi 14 août 2017 à 05h00**

En cas d'intempéries, les travaux seront reportés à la semaine suivante

Des déviations seront mises en place par Bussigny – Bremblens - Echandens et par Ecublens – Préverenges – Denges - Echandens dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension

**Direction générale de
la mobilité et des routes**

Division – Entretien

Publication :

FAO du vendredi 28 juillet 2017

Avis :

Communes : Echandens, Bussigny, Bremblens, Denges, Lonay,

Préverenges, Ecublens

Gendarmerie, CET-Blécherette

Gendarmerie, Lausanne

PolOuest

ECA, Pully

Voyer Région Centre

Police Viasuisse

Urgences-Santé

Transports Spéciaux

Manifestations

MBC,

Bowling, Tennis de la Venoge, Grimper, rest. Pont de la Venoge